



Sortie du territoire français

Par Nemours 77

Bonjour, je me suis séparée en 2018 et en 2019 le juge de s affaires familiales a pris ça decisióon dont je eu l'autorité parentale exclusive et a accepté l'interdiction de sortie du territoire français que nous avons demandé.donc ma question est la suivante si je veux partir en vacances avec ma fille dans un pays Européen ¿De quoi ai-je besoin pour éviter les problèmes à la frontière ? Merci beaucoup a l'avance pour la réponse

Par ESP

Bonsoir
Avez vous l'autorisation de voyager en Europe ?

Par Nemours 77

Sur le jugement c'est écrit ORDONNE l'interdiction de sortie du territoire français des enfants sans l'autorisation des deux parents

ORDONNE: communication de la présente décision a Monsieur le procureur de la République de ce Tribunal aux fins d'inscription de cette interdiction au fichier des personnes recherchées.

Est que c'est valable un autorisation écrite sur une feuille blanche ou il faut autre chose ?

Par Nemours 77

Il n'y a pas de réponse ?

Par ESP

C'est le territoire Français qui est concerné, l'IST est systématiquement inscrite au fichier des personnes recherchées (FPR) et, sauf instruction contraire du magistrat, au système d'information Schengen (SIS) que partagent vingt-sept États du continent européen

Par Nemours 77

Merci pour votre réponse mais en fait ma question est comment on doit proceder pour la autorisation a l'heure de vouloir sortir de France avec les enfants? je sais qu'il faut l'autorisation du parent que n'accompagne pas les enfants mais il faut prevenir au juge de cette sortie ou a la police ?ou c'est juste remplir un document?

Par Nemours 77

une réponse c'est assez important pour moi donc si quel 'un pourrai m'aider je lui remercierai beaucoup.

Par ESP

Rien de plus à vous dire que regarder ce site:

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359/personnalisation/resultat?lang=&quest0=0&quest1=0]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359/personnalisation/resultat?lang=&quest0=0&quest1=0[/url]

Par Nemours 77

bonjour finalement a force de chercher je trouve pour moi meme l'information nécessaire je vous laisse le link correct pour si quel 'un dans ma situation a besoin d'aide <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1774>